Déclinaison de l'Accord Guichetier

Février 2011

Des avancées pour le personnel

La CFDT a été reçue en bilatérale par la directrice de l'Enseigne de l'Essonne, dans le cadre de la mise en place de l'accord guichetier. Les promotions et les conditions de travail ont donc constitué l'essentiel de l'entretien.

La reconnaissance professionnelle :

L'accord prévoit 40% de guichetiers en II-3 fin 2012. Ce qui se traduit pour nous par 40 promotions. Pour le passage en II-3, les critères retenus reposeront essentiellement sur la maîtrise du poste en II-2. Pour la CFDT, les agents qui tiennent les positions de back-office ne devront cependant pas être les « oubliés » de la promo, d'autant qu'ils sont pour la plupart plus que polyvalents.

Les conditions d'exercice du métier de guichetier:

Positions de travail debout : L'accord se préoccupe du temps de travail des guichetiers en position debout, et précise qu' « afin de limiter la pénibilité du travail debout, le DET doit veiller à ce qu'elle ne soit pas tenue par le même agent durant toute sa vacation en mettant en place un système de rotation ». Louable intention, mais la CFDT s'inquiète qu'entre théorie et pratique, il y ait un certain fossé qui se creuse.

Les pauses : A ce sujet, l'INRS (institut National de Recherche et Sécurité au travail) est très clair : ce n'est pas le temps de pause qui importe, mais sa fréquence. Pour une **position pénible**, le **minimum** doit être de **cinq minutes par heure**. La CFDT considère que ce minimum doit s'appliquer dès maintenant aux **B**ureaux **S**ans **A**rgent. Nous suivrons ce sujet à travers les CHSCT : n'hésitez pas à nous faire part de vos témoignages, par téléphone ou lors du passage des représentants CFDT en bureau !

Les incivilités : Les formations déjà organisées ont reçu un écho favorable chez les guichetiers. A la Poste, désormais, de se donner les moyens afin que tous les bureaux en bénéficient.

La conciliation vie professionnelle-vie privée :

Les repos hebdomadaires : Dans ce chapitre, il est question des repos hebdomadaires et de la « nécessité de garantir un minimum de WE (samedi-dimanche ou dimanche-lundi) à chaque guichetier ». La Direction s 'est engagée à ce que chacun bénéficie d'un WE minimum par mois. Nous souhaitons donc une mise en œuvre rapide pour ceux qui n'en bénéficient pas encore à ce jour.

Les Congés : Des rappels seront faits dans le sens d'une formalisation systématique.

Le temps partiel des conseillers financiers : Pour favoriser l'accès des guichetier(e)s aux fonctions de conseiller(e)s financiers, l'accord prévoit la possibilité d'exercer ce métier à temps partiel. Il est acquis que si le conseiller financier travaille à 80%, il aura 80% de l'objectif d'activité.

Les remboursements de frais de déplacement :

Bien que nous intervenions, dès lors que nous étions informés des manquements, cette mesure, et non la moindre, devrait permettre le remboursement systématique des frais de déplacement au sein des Terrains.

Un oubli serait donc un oubli de trop ! D'autant que, selon le siège, cette mesure a été budgétisée de façon conséquente.

Comme vous le voyez, la CFDT a obtenu des engagements de la direction sur un certain nombre de sujets Si vous rencontrez des difficultés sur des points concernant cet accord, n'hésitez pas à nous en faire part. En qualité de signataire, nous ne manquerons pas de les évoquer en Commission de suivi, et à ce titre, il est évident que nous sommes les mieux placés pour vous aider !

AVEC VOUS, POUR VOUS : LA CFDT !
Une force d'actions, de propositions, de négociation à votre service !

Cfdt des choix, des actes
Syndicat Francilien Communication Conseil, Culture

Bulletin d'adhésion à la CFDT

NOM (M., Mme, Mlle) ..... Prénom ..... Date de naissance……

Adresse personnelle……..

Code postal.....Ville……..

Etablissement .....……Ville……..

Niveau de fonction ..... Salaire net imposable……Indice brut……
ou grade de reclassement……

J'adhère au syndicat CFDT SF3C, affilié à la Fédération Communication, Conseil, Culture.
❒ Je souhaite un paiement automatisé des cotisations tous les mois. Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal.

Date ..... Signature :

CFDT SF3C Antenne Essonne, 12 places des terrasses de l'agora 91000 Evry
Tel : 01 60 87 05 30 Fax : 01 60 78 76 03 Courriel : 91@cfdtsf3c.org